

Les précaires de l'université veulent sortir de l'« invisibilité »

PAR FAÏZA ZEROUALA
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 3 MAI 2016

Dans le cadre de la lutte contre la loi sur le travail, dont l'examen à l'Assemblée nationale débute ce mardi 3 mai, les précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche veulent faire entendre leur voix pour dénoncer leurs conditions matérielles difficiles et obtenir la création de postes pérennes de chercheurs.

Ils en ont assez d'être les « *travailleurs invisibles de l'université* ». **Des doctorants, post-doctorants et non-titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche** se mobilisent pour dénoncer leur condition de chercheurs précaires, dans le cadre de la contestation plus large contre la loi sur le travail, née depuis près de deux mois. Ils ont commencé, racontent-ils, à appuyer le combat des étudiants dans les universités, puis se sont dits qu'ils pouvaient adjoindre, à la somme des mécontentements, leurs propres luttes et besoins, même s'ils ne sont pas directement touchés par le contenu du projet de loi.

Le jeudi 28 avril, ils ont battu le pavé aux côtés des salariés, syndicats, lycéens et étudiants, derrière la banderole de leur collectif, encore à l'état embryonnaire. La veille, une soixantaine d'entre eux s'était réunie, durant près de trois heures, dans le foyer du petit auditorium de la Bibliothèque nationale de France (BNF) pour tracer les lignes d'une action concrète, comme par exemple se constituer en véritable collectif national. D'autres sont nés dans le passé, puis se sont doucement éteints faute d'avancées concrètes ou parce que leurs membres ont été gagnés par la lassitude.

Assis par terre en cercle, les participants demandent au reste de la salle de faire moins de bruit si possible. L'absence de micro et l'acoustique rendent la communication compliquée, mais chacun est invité à parler le plus fort possible.

Les différents participants relaient les problèmes et les actions prévues au niveau de leurs établissements respectifs, et réfléchissent à rejoindre d'autres corps de métier en lutte, dans un souci de « *convergence* », comme les intermittents du spectacle par exemple.

Une doctorante de Toulouse II rapporte le « *mépris* » dont elle et ses camarades ont fait l'objet lorsqu'ils ont, au cours d'un rendez-vous avec la présidence de l'université, exposé les manques de moyens auxquels ils font face. « *C'est comme si on causait la faillite de l'université avec nos revendications* », soupire-t-elle.

La tonalité globale des échanges révèle une forte inquiétude chez ces chercheurs qui ont aligné huit ou dix années d'études, engrangé et produit du savoir, et qui doivent se débattre pour voir clair dans leur avenir souvent incertain, avant la très enviée titularisation. En attendant, ils doivent composer avec les missions courtes, soigner leur réseau, publier des articles dans des revues, bref continuer à faire de la recherche. La fragilité de leur statut les rend forcément vulnérables et les empêche de se mobiliser à visage découvert, voire de porter plainte, par crainte des représailles et des répercussions sur leur carrière. Dans l'univers feutré de la recherche, il n'est pas de bon ton de passer pour un rebelle.

Dans la somme des urgences répertoriées : gagner l'exonération des frais d'inscription pour les vacataires employés par l'université, obtenir un statut, plus défini que celui de vacataire, afin de pouvoir bénéficier des droits sociaux attachés au CDD par exemple. Ces chercheurs rapportent que les vacataires représentent plus d'un quart des effectifs dans certains établissements d'enseignement supérieur. Des vacataires payés six mois voire un an après la fin de leur mission, dénoncent-ils. Ils aimeraient décrocher la mensualisation de leur rémunération et tous appellent à la création de postes pérennes supplémentaires.

Mais difficile pour eux de trouver des moyens d'action qui satisferont tout le monde. Une femme de l'assemblée propose par exemple que tous écrivent à leur responsable administratif, afin de réclamer d'être payés pour les cours qu'ils ont dispensés. L'idée étant de recenser ces mails sur un site pour dénoncer

et « *visibiliser* » les justifications, souvent ubuesques, reçues. Un jeune homme s'oppose à cette méthode au motif que ça pourrait l'exposer, au vu du rapport de force qui lui est défavorable. Il invite à penser à des « *actions non pénalisantes individuellement* ».

Une femme propose pour sa part d'organiser une rétention des notes pour effrayer les titulaires. La possibilité de se greffer au mouvement Nuit debout est aussi envisagée, *via* un stand sur la place de la République, toujours dans cette idée de mettre la lumière sur leur combat naissant. Un autre propose de s'inspirer de l'action des YouTubeurs qui se sont fédérés autour du mot d'ordre, devenu viral, #onvautmieuxqueça.

« La précarité est un mode de vie »

Finalement, le collectif appelle à une semaine de mobilisation nationale à partir du 9 mai afin de continuer à attirer le regard sur leurs besoins et leur ras-le-bol. Trois d'entre eux, qui souhaitent rester anonymes, racontent à Mediapart, les raisons de leur colère.

• Joseph, 34 ans, docteur en sciences de l'information

« Je me mobilise car je ne peux rien faire pour mon cas personnel. On est comme les danseuses de l'opéra. On doit sourire et assurer le spectacle sans jamais révéler les coulisses déplorables. C'est difficile de dire, face à nos collègues titulaires, "je suis précaire". Je suis post-doctorant et vacataire. Quand je dis post-doctorant, ça ne veut rien dire car ce statut n'existe pas en réalité. En fait, quand on décroche un CDD de recherche, on a ce nom. En réalité, si nous étions dans le droit privé, beaucoup de situations relèveraient des prud'hommes tant il y a des abus. Certains chercheurs sont par exemple payés en droits d'auteur. Moi, j'ai travaillé gratuitement. J'ai décroché un contrat de neuf mois par un chef d'équipe qui n'avait pas réuni les fonds nécessaires pour me rémunérer. Il est courant de n'avoir que des contrats courts pour des recherches que l'on doit financer à 50 % par le Pôle emploi, quelques mois avant ou après. Par ailleurs, ce contrat est découpé en trois segments de trois mois en raison de contraintes administratives.

Tous les services de l'université se renvoient la balle. Mes projets personnels sont suspendus, comme par exemple, changer de logement. Je suis en colère contre mon chef qui me tient professionnellement. Il faut mettre fin à ces aberrations et créer de vrais postes. »

• Mathilde, 38 ans, vient de soutenir sa thèse en histoire

« J'ai passé quatorze ans sur ma thèse dans une grande précarité car je n'ai pas obtenu de financement. J'ai dû faire plein de boulots différents, comme travailler dans la communication par exemple ou compter sur Pôle emploi. J'ai alterné six mois de travail, six mois de recherche. J'ai même développé un talent pour aller voir l'assistante sociale du quartier pour les mois difficiles. Encore heureux, j'ai la chance d'avoir un capital familial et du coup, je ne paie pas de loyer. De fait, la majorité des doctorants et post-doctorants sont issus de milieux plutôt aisés, ce qui permet d'être aidés dans les moments creux. Blague à part, ça mine le moral de se résoudre à faire ça. J'ai décroché une bourse à l'étranger, ce qui m'a permis de finir ma thèse. C'est fou de se dire qu'on est bon aux yeux des autres pays mais qu'en France on n'a aucune considération. Là, je cherche un post-doc mais il faut trouver les financements encore une fois. J'ai une offre aux États-Unis en revanche. Ici, on fait un calcul à court terme. On est formés et on finit par partir, faute d'argent. Enfin si, j'ai découvert que mes compétences étaient reconnues puisqu'un de mes articles a été utilisé lors d'une épreuve pour un concours d'entrée organisé par l'État. »

• Marie, 38 ans, docteure en sociologie

« Je suis contractuelle et en post-doc. Depuis la soutenance de ma thèse, en 2008, j'enchaîne les contrats de recherche. Ça peut durer douze mois, dix-huit mois, trois ans, c'est variable. En un an, il est difficile de produire un résultat de recherche complet. Du coup, je travaille pendant mes vacances sur ce que j'ai produit dans le cadre de mon précédent poste. Vivre dans cette précarité, ça touche à la subjectivité. Tu ne peux pas obtenir de prêt à la banque ou gagner ta vie tout simplement. Ça s'immisce dans toute ta vie, personnelle et amicale. Tu es vue comme la fille qui bosse tout le temps, pour gagner pas

grand-chose de surcroît, payée six mois plus tard. J'ai toujours travaillé, finalement la précarité c'est un mode de vie depuis toujours. Comment écrire, penser correctement, passer des concours, se battre pour obtenir des financements dans ces conditions ? Et pourtant c'est ce qu'on nous demande. Sans compter que quand on décroche un poste, il faut évidemment ne

pas contester notre rémunération sous peine de passer pour quelqu'un de trop exigeant alors qu'on a bac + 10 par ailleurs. C'est pour cela qu'il est important qu'on se soutienne et se coordonne. Ce que je raconte va au-delà de mon cas individuel, des gens qui vivent cela il y en a plein. On doit créer un "nous" chez les chercheurs, qui n'existe pas actuellement. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.